

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : Bourges Racing Team

E-MAIL : denis.libert@orange.fr

TÉLÉPHONE : 0615170914

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Libert Denis

N° D'ÉPREUVE FFM : 470

DATE : 19-Mai-2024

LIEU : Ainay le Château

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DION Denis	Licence :	056813
Président du Jury ou Arbitre*	CAPRA Franck	Licence :	030874
Membre du Jury		Licence :	
Membre du Jury		Licence :	
Commissaire technique responsable	DUJON François	Licence :	046992
Responsable du chronométrage	MOINDRAULT Cécile	Licence :	314804

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CHP Ligue 50-65cc	6	9	50-65	40€(location transpondeur incluse)
CHP Ligue 85 Espoirs	9	15	85	42€(location transpondeur incluse)
Nationaux	13	-	125-500	47€(location transpondeur incluse)

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	KATZ Michel		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	Saint Amand montrond	Temps de trajet (en min)	15

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit MX Ainay le Château	Longueur du circuit	1580
Adresse	D76 03360 Ainay le Château	Largeur minimum de la piste	6
		Largeur de la grille	40
		Longueur de la ligne droite de départ	95
		Nombre d'OCP*	17
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 045
En manche : 045

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : 030
En manche : 030



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 12/03/2024

BOURGES RACING TEAM
10 RUE VINCENT D'ITHARE
18000 BOURGES

VISA DE LA LIGUE

DATE: 14/03/2024

LIGUE
CENTRE
VAL DE LOIRE

Signature
numérique de
Christine CAILLY
Date :
2024.03.14
08:32:37 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 22/03/2024
NUMÉRO: 24/0342

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Bourges Racing Team

DATE: 19-Mai-2024

LIEU: Ainay le Château



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
17h00	19h30	Contrôles administratifs		
17h00	19h30	Contrôles techniques		

MOTO-CLUB: Bourges Racing Team

DATE: 19-Mai-2024

LIEU: Ainay le Câteau

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
7h00	8h00	Contrôles administratifs		
7h00	8h00	Contrôles techniques		
8h00	8h10	Essais Libres	Nationaux série 1	10mm
8h15	8h25	Essais Libres	Nationaux série 2	10mm
8h30	8h45	Essais Libres	Ligue 85 Espoirs	15mm
8h50	9h00	Essais Libres	Ligue 65 cc-50cc	10mm
9h00	9h30	Pause		10mm+1T
9h30	9h40	Essais Chronométrés	Nationaux série 1	10mm
9h45	9h55	Essais Chronométrés	Nationaux série 2	10mm
10h00	10h15	Essais Chronométrés	Ligue 85 Espoirs	15mm
10h20	10h30	Essais Chronométrés	Ligue 65cc-50cc	10mm
10h35	10h50	Manche 1	Nationaux B	10mm+1T
10h55	11h10	Manche 1	Nationaux A	10mm+1T
11h15	11h30	Démonstration	école de pilotage	15mm
11h30	13h30	Repas		
13h30	13h50	Manche 1	Ligue 85 Espoirs	15mm+1T
13h55	14h10	Manche 1	Ligue 65 cc-50cc	10mm+1T
14h15	14h30	Manche2	Nationaux B	10mm+1T
14h35	14h50	Manche 2	Nationaux A	10mm+1T
14h55	15h10	Démonstration	école de pilotage	15mm
15h15	15h35	Manche 2	Ligue 85 Espoirs	10mm+1T
15h40	15h55	Manche 2	Ligue 65 cc-50cc	10mm+1T
16h00	16h30	Pause		30mm
16h35	16h50	Manche 3	Nationaux B	10mm+1T
16h55	17h10	Manche 3	Nationaux A	10mm+1T
17h20		Remise des Prix		

TERRAIN. D'AINAY LE CHÂTEAU.

Légende:



Spectateurs



Bosses et sauts



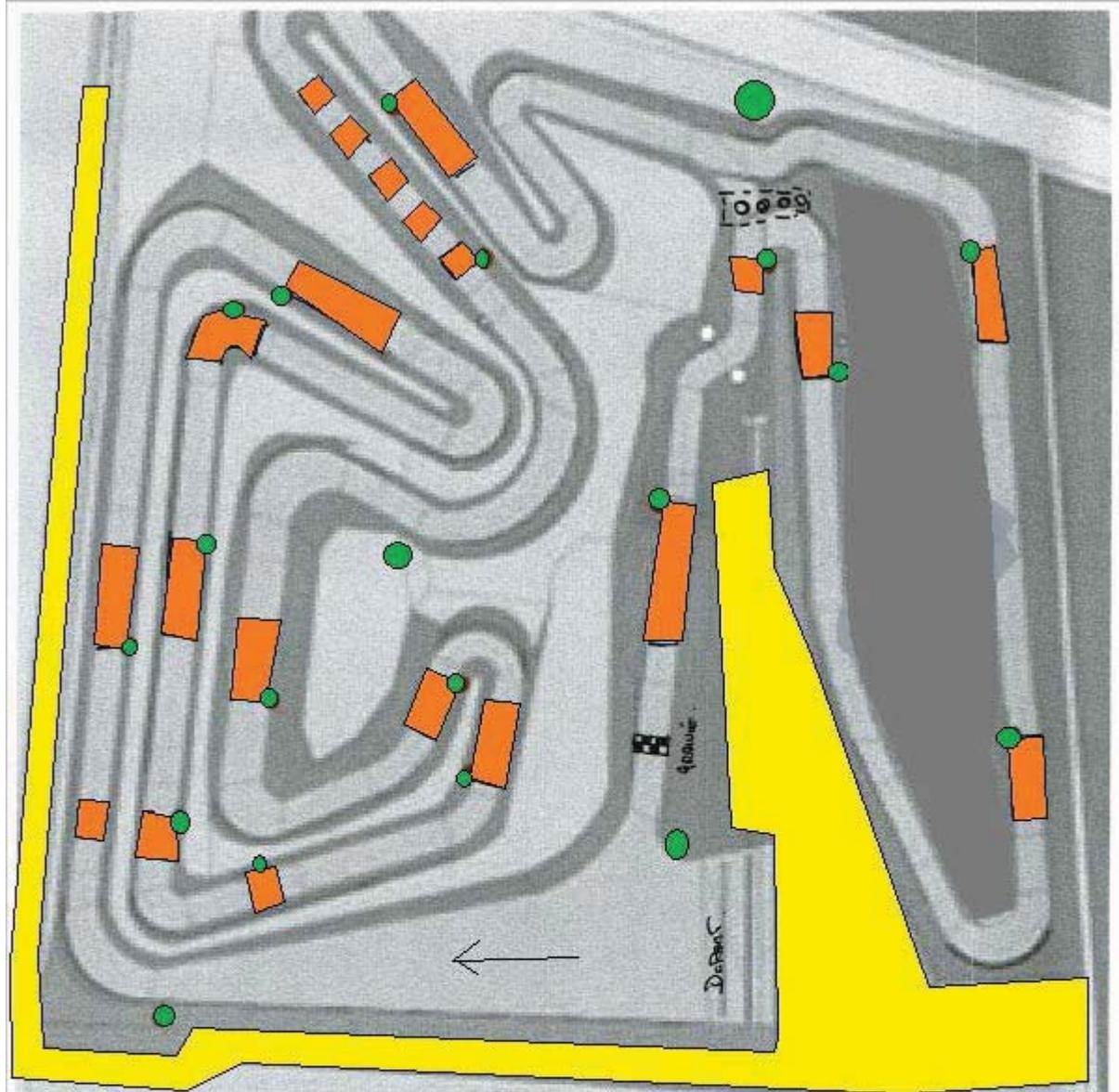
Commissaires

Longueur du circuit
entraînements: 1240m

Longueur du circuit
compétitions: 1580m



Le 21/08/20



Parking Pilotes



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

BOURGES RACING TEAM
10N RUE VINCENT DEKARE - 18000 BOURGES

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11195996004-2024-01853** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS D'AINAY LE CHATEAU** se déroulant à **AINAY-LE-CHATEAU** du **18/05/2024** au **19/05/2024**.

Cette attestation est valable du **18/05/2024** à **15h** au **19/05/2024** à **19h30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Paris La Défense, le **21 mars 2024**

Pour la société,

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme